



Différent diplôme = différent salaire ? même quand on est associé

Par **titeuch_old**, le **09/11/2007** à **19:13**

Bonjour rnj'aimerais vos avis sur mon cas, je viens de creer une sarl, je suis associé à 50-50 avec un ami, moi j'ai un niveau Bac Scientifique + BTS + Maitrise et lui a un niveau BEP. rnMon associé semble gêné par la difference de salaire que l'on se preleve (500 euro net/ mois) hors il me semble que la difference est justifié par la differnce de diplome. rnSurtout que dans notre profession, le BTS est obligatoire pour l'ouverture d'un point de vente, autrement dit, il ne peut ouvrir un magasin seul alors que moi oui. rnSon principal argument est de dire qu'il ne faut pas reagir comme si nous étions salarié, mais en temps que patron qui avons mis chacun autant d'argent dans la société. rnA t-il raison? je lui ai dit que je faisais une différence entre le boulot que l'on fait dans le magasin (et qui est donc fonction du niveau) et l'argent que l'on va gagner sur les bénéfices de la société (et la c'est moitié moitié) rntrouvez vous cette différence de remunération aberrante ? rnrnmerci pour votre aide

Par **Jurigaby**, le **10/11/2007** à **02:06**

Bonjour.rnrnCe n'est pas un salaire puisqu'il n'y a pas de contrat de travail. Autrement dit, vous pouvez faire ce que vous voulez.rnrnSur le plan moral, c'est à vous de vous arranger avec votre camarade..

Par **titeuch_old**, le **10/11/2007** à **09:44**

Oui bien sur ce n'est pas un salaire, et on fait ce qu'on veut au niveau rémunération à partir du moment ou on est d'accord tous les deux.rnrnMais ma question n'est pas trop de l'ordre juridique mais plutôt moral :rnrntrouvez vous cette différence de rémunération abberante par rapport à la différence de diplôme ?

Par **papa tango charly_old**, le **10/11/2007 à 11:52**

le diplôme n'est pas toujours signe de capacité.rnainsi, ce n'est pas parce que vous **avez** le permis de conduire que vous **savez** piloter comme un pro....rnrnil y a des gens qui ont fait de très grandes choses dans la vie sans le moindre diplôme.rnet inversement, des sur-diplômés qui sont incapables de faire quoi que ce soit, hormis des études...rnrnpar ailleurs, à travail égal, rémunération égale !rnrnenfin, quand il a mis de l'argent dans l'affaire, vous n'avez regardé que la somme, pas ses diplômes.

Par **titeuch_old**, le **13/11/2007 à 09:47**

Je suis entierement d'accord sur le fait que les diplomes ne sont pas liés à la capacité, et tant mieux pour ceux qui ont réussi sans aucune étude ou diplome.rnrnceci dit, rnje n'aime pas me lancer des fleurs, mais j'ai des diplomes (BTS + maitrise) et j'ai également un parcours professionnel qui prouve que je suis bon dans mon boulot sinon je ne serai pas là aujourd'hui (car il n'y a pas de pitié pour les mauvais).rnrnmon associé est très bon également (BEP) sinon je ne serai pas parti avec lui.rnMais nous avons une profession réglementée et on ne peut se mettre à son compte sans le bts c'est la loi (d'ailleur j'assume seul la responsabilité juridique en cas de pb)..... de plus il y a toute une parti du metier qu'il ne sait pas faire (ce que j'ai appris pendant ma maitrise)rnrnDonc ce n'est pas effectivement juste une question de diplome mais belle et bien également de capacité